

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 0563^e séance tenue le 10 novembre 2014,
à 14 heures, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le vice-recteur au nouveau campus et au développement : M. Yves Beauchamp; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable : Mme Louise Béliveau; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification : Mme Anne-Marie Boisvert; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; le vice-recteur aux relations internationales et à la Francophonie : M. Guy Lefebvre; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation : Mme Geneviève Tanguay; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Gérard Boismenu, M. Jean-Claude Breton, M. Michel Carrier, M. Pierre Fournier, Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, M. Paul Lewis; les administrateurs exerçant les fonctions de doyen : M. Benoit Moore, Mme Chantal Pharand; l'administrateur exerçant les fonctions du directeur du Département de kinésiologie : M. Jean-Marc Lavoie; le directeur général des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Christian Baron, M. Carl Bouchard, M. Pierre Bourgoïn, M. Yan Burelle, M. Adrian Burke, Mme Dianne Casoni, M. Hugues Cormier, M. Michel Coutu, M. André Desrochers, M. Jean-Sébastien Fallu, M. Carl Gagnon, M. Philippe Gauthier, M. Vincent Gautrais, M. Claude Giasson, Mme Trang Hoang, Mme Arlette Kolta, M. Christian Leduc, Mme Nicole Leduc, Mme Solange Lefebvre, M. Gonzalo Lizarralde, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Christian Nadeau, M. Antonio Nanci, Mme Marie-Laurence Poirel, M. Jean Piché, M. Michel Max Raynaud, M. Samir Saul, M. Rémy Sauvé, M. Sébastien Sauvé, M. François Schiettekatte, M. Jean-Luc Sénécal, Mme Audrey Smargiassi, M. Hugo Soudeyns, M. Luc Stafford, M. Mario Talajic, Mme Nathalie Trépanier, M. Éric Troncy, Mme France Varin, Mme Elvire Vaucher, M. Jesús Vázquez-Abad, Mme Christina Zarowsky; les représentants du personnel enseignant : M. Éric Bellavance, Mme Frédérique Gardye, M. Frédéric Kantorowski, M. Alain Lalonde, M. Najib Lairini, M. François Le Borgne, M. David Lewis, Mme Guylaine Messier, Mme France Nolin, Mme Ekaterina Piskunova; les représentants des étudiants : Mme Julie Bélanger, M. Nicolas Bérubé, M. Vincent Fournier Gosselin, Mme Fatine Kabbaj, M. Robert Martin, Mme Joanie Martineau, M. Rodolphe Parent, M. François Thibault; les représentants du personnel : M. Mario Grégoire, M. Éric Romano; les représentants des cadres et professionnels : M. Pierre Ménard-Tremblay, Mme Danielle Morin, M. Bruno Viens; les observateurs : Mme Kate Bazinet, M. Mohamed Ben Amar, Mme Isabelle Bergeron, Mme Marie-Claude Binette, M. Jean-Pierre Blondin, M. Dominique Boisvert, Mme Geneviève Bouchard, M. Serge Brochu, M. Alain Charbonneau, Mme Flavie Côté, Mme Alexandra Croze, M. Nicolas Ghanty, Mme Françoise Guay, M. Julien Labonté, Mme Sophie Langlois, M. Matthew Nowakowski, M. Jean Renaud, Mme Annie Sabourin.

ABSENTS : un doyen : M. Roch Chouinard; les directeurs des écoles affiliées : M. Christophe Guy, M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Karim Benyekhlef, Mme Josée Dubois, M. Amissi Manirabona, Mme Julie Messier, Mme Maria Rosaria Pandolfi, M. Francis Perron, M. Alexandre Prat, M. Philippe R. Richard; un représentant du personnel enseignant : M. Jean-Guy Sylvestre; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Dansereau, M. Christian Mascle; les observateurs : Mme Claire Benoît, Mme Dominique Bérubé, Mme Jacqueline Bortuzzo, Mme Josée Bourguignon, Mme Paule Des Rivières, Mme Agnieszka Dobrzynska.

EXCUSÉS : le secrétaire général : M. Alexandre Chabot, le vice-recteur aux études : M. Raymond Lalande, les doyennes : Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; les représentants du corps professoral : Mme Marie Alderson, Mme Leila Ben Amor, M. Jean-Pierre Bonin, Mme Marie-Thérèse Chicha, Mme Sheila Laverty, Mme Marie Marquis, Mme Sophie René De Cotret, Mme Marion Vacheret; les représentantes du personnel enseignant : Mme Line Castonguay, Mme Renée Delaquis; un membre du Conseil de l'Université : Mme Thérèse Cabana; une observatrice : Mme Claude Mailhot.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Guy Breton, recteur
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M. Pierre Noreau
<u>SECRÉTAIRE</u> :	En l'absence du secrétaire général, M. Simon Carrier, secrétaire général adjoint
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Professeurs titulaires, agrégés ou adjoints élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté des arts et des sciences

Mme Audrey Laplante, professeure agrégée à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de la Faculté des arts et des sciences

M. Christian Leduc, professeur adjoint au Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences

Fins de mandat

Trois membres nommés par un conseil représentant le personnel

Mme Margaret Lapointe, présidente du Syndicat des employés de l'Université de Montréal 1244

AVIS DE DÉCÈS

Aucun

Le recteur souligne la présence de M. Simon Carrier, secrétaire général adjoint, qui remplace le secrétaire général pendant son absence.

AU-0563-1

ORDRE DU JOUR
2014-A0021-0563^e-064

AU-0563-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. David Lewis présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2014-A0021-0563^e-064.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 561^e séance de l'Assemblée universitaire tenue le 6 octobre 2014
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Durée des mandats des officiers facultaires – modification de l'article 28.05 des statuts
8. États financiers 2013-2014
9. Mise à jour budgétaire (Suite)

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

10. Prochaine séance Le 8 décembre 2014 à 9 h 30
11. Clôture de la séance

AU-0563-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 561^e SÉANCE
DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE TENUE LE 6 OCTOBRE 2014

AU-0563-2

Les mots « et professionnels » sont ajoutés à la page 14, à la 2^e ligne du 9^e paragraphe.

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 561^e séance tenue le 6 octobre 2014, tel que modifié.

AU-0563-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

AU-0563-3

Le secrétaire général adjoint dit n'avoir aucun sujet à porter à l'attention de l'Assemblée.

M. Jean-Sébastien Fallu observe qu'il aurait été pertinent de recevoir des suites de la résolution adoptée par l'Assemblée, lors de sa dernière séance (délibération AU 561-8), considérant le mandat qui a été confié au recteur de transmettre au gouvernement l'opposition unanime de l'Assemblée universitaire au sujet des coupes. Invoquant les statuts de l'Université, d'une part au sujet des pouvoirs de l'Assemblée universitaire en ce qui a trait aux grandes orientations de l'Université, et d'autre part, au sujet des mandats attribués aux officiers de l'Université, M. Fallu présente une motion de blâme à l'endroit du vice-recteur aux infrastructures et aux finances, M. Éric Filteau. M. Fallu dit constater un écart important entre l'orientation prônée par l'Assemblée dans sa résolution unanime et la communication transmise par la suite par le vice-recteur à la communauté universitaire, en particulier en ce qui concerne le passage de son communiqué indiquant que les efforts de redressement des finances sont nécessaires, légitimes et collectifs. Pour cette raison, et parce qu'il estime que le vice-recteur n'avait pas de mandat pour prendre cette position, il propose une motion de blâme à son endroit. En réponse au président des délibérations, M. Fallu réfère au *Guide L'espérance* qui précise qu'il est possible de présenter des motions de félicitations au point affaires découlant ainsi que de demander des suites aux décisions prises par l'assemblée. La proposition est appuyée.

M. Éric Filteau répond qu'il faut lire le texte au complet et non prendre des sections et les interpréter à notre discrétion. Ainsi, le passage mentionné par M. Fallu se lit : « La différence, c'est qu'aujourd'hui, tous les secteurs financés par l'État sont touchés également et que notre cause est noyée dans l'effort — collectif, légitime et nécessaire — de redressement des finances publiques. » Il souligne qu'il ne mentionne pas qu'il faut absolument que l'Université fasse son effort, mais plutôt que sa cause est noyée dans l'effort collectif de redressement des finances publiques du gouvernement.

M. Fallu, qui dit avoir pris connaissance de la phrase dans son entier, réitère que cette affirmation est une prise de position qui est en porte à faux avec l'esprit de la résolution, et qu'en outre le vice-recteur n'a pas eu le mandat d'émettre cette position éditoriale dans le communiqué.

M. Filteau considère qu'il s'agit d'une question d'interprétation. Il ne s'agit pas d'une prise de position, la phrase fait référence au contexte québécois identifié par tous et non par lui personnellement.

M. François Le Borgne demande si ce paragraphe aurait pour effet de diminuer notre marge de manœuvre dans les négociations avec le gouvernement. Est-ce qu'il n'y a pas là, par effet d'une interprétation dans un sens ou l'autre, une adhésion à une politique ?

M. Molotchnikoff observe que l'Assemblée universitaire s'est prononcée à l'unanimité sur une position, donc avec l'adhésion du recteur et du vice-recteur. La question est de savoir si le document public qui a été diffusé par le vice-recteur a été émis en son nom personnel, ou en tant que vice-recteur, donc au nom de la communauté universitaire et de l'Assemblée universitaire. Si c'est en tant que vice-recteur, à son avis, M. Filteau a outrepassé son droit parce que l'Assemblée a demandé de défendre un autre point de vue.

M. Filteau précise qu'il n'avait pas le mandat de défendre le point de vue de l'Assemblée, son mandat était d'informer la communauté sur les enjeux budgétaires de l'Université afin que les gens comprennent l'effort qui est fait par les facultés et les services dans le contexte actuel et le besoin de mettre en place des mesures structurelles à long terme. Il s'agit d'un document d'information, et non pas d'un document de prise de position.

M. Fallu considère que de dire que c'est légitime et nécessaire constitue une prise de position.

Le président des délibérations avise que d'autres personnes ont demandé à prendre la parole.

M. Michel Coutu pense que lorsque le vice-recteur aux finances et aux infrastructures s'adresse à l'ensemble des membres de la communauté universitaire pour dire que « notre cause est noyée dans l'effort collectif, légitime et nécessaire de redressement des finances publiques », il s'agit d'une prise de position. De plus, le communiqué a été diffusé deux jours après la résolution unanime adoptée par l'Assemblée, laquelle prenait position en s'opposant aux compressions budgétaires du gouvernement québécois dans le milieu universitaire. À son avis, la prise de position de M. Filteau, sinon dans sa lettre, dans son esprit contredit la résolution qui a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée universitaire.

M. Filteau observe que l'Assemblée universitaire n'a pas pris une position à l'effet qu'il n'était pas nécessaire de redresser les finances publiques du Québec, et qu'en conséquence son communiqué n'est pas en contradiction avec l'Assemblée universitaire. Il réitère qu'il s'agit d'un document d'information et il juge important que l'ensemble de la communauté soit au fait des enjeux financiers auxquels l'Université est confrontée, d'autant plus que la situation financière est complexe et peut être interprétée différemment par certaines personnes. Il affirme que ce n'est pas une prise de position contre l'Assemblée et déplore que des personnes veuillent lui attribuer des propos.

En complément, M. Coutu reconnaît que l'énoncé « c'est un effort collectif, légitime et nécessaire » ne se voulait pas explicitement une prise de position contre la position de l'Assemblée universitaire, mais lui apparaît néanmoins être une prise de position, ou à tout le moins une contradiction, par rapport au passage de la résolution adoptée par l'Assemblée universitaire qui se lit : « s'opposant aux compressions budgétaires du gouvernement dans le milieu universitaire ». Selon lui, ce n'est pas seulement quelques individus, mais beaucoup de monde dans la communauté universitaire qui sont très mal à l'aise en regard du communiqué, après la résolution adoptée à l'unanimité, à laquelle M. Filteau a participé.

Indépendamment des arguments soulevés, M. Fallu estime que le vice-recteur a pris une position en porte à faux avec les Statuts de l'Université du fait qu'il n'a pas le mandat de prendre une telle position sur la place publique.

M. Christian Nadeau rappelle que tous ont droit à des opinions divergentes. Le problème se pose du fait qu'un communiqué officiel, qui est en porte à faux par rapport à un principe qui a été voté par l'Assemblée universitaire, a été diffusé. Même si ce n'était pas intentionnel, il estime que M. Filteau en tant que représentant de l'Université a fait une déclaration qui est à l'encontre de ce qui a été discuté et voté par l'Assemblée.

Se référant à la page 20 du procès-verbal que l'Assemblée vient d'adopter, M. Jean-Claude Breton indique qu'à son avis l'intention exprimée dans la résolution adoptée était de transmettre la position de l'Assemblée au gouvernement, tel que précisé et souligné dans le passage qui se lit « l'opposition unanime de l'Assemblée au gouvernement ». M. Filteau n'a pas envoyé son communiqué au gouvernement, il informait la communauté universitaire sur la situation financière de l'Université et ne s'est pas adressé au gouvernement. C'est une communication publique, mais interne à l'Université. Considérant ce qui est clairement souligné dans le procès-verbal, il ne voit pas comment cela est contradictoire.

Le recteur demande le vote.

Mme Boisvert demande le vote secret. La proposition est appuyée. Personne ne s'y opposant, l'Assemblée procède au vote secret et rejette la proposition de blâme à l'endroit du vice-recteur, M. Éric Filteau, par 38 voix contre, 37 pour, et 2 abstentions.

Compte tenu du résultat du vote qui est serré et des commentaires de M. Fallu, M. David Lewis demande s'il ne serait pas approprié de mettre au clair le processus et de faire une mise au point par rapport à la prise de position qui a été faite.

Le président des délibérations pense qu'il revient à la direction de l'Université de prendre les décisions sur la manière dont elle entre en relation avec la communauté.

AU-0563-4 CORRESPONDANCE AU-0563-4
2014-A0021-0563^e-070 et 070.1
2014-A0021-0563^e-071, 071.1 et 0.71.2

Le secrétaire général adjoint, M. Simon Carrier, porte à l'attention de l'Assemblée deux lettres reçues de la part du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal (SCCCUM). La première lettre fait état de la réaction du SCCCUM en regard des compressions imposées par le gouvernement du Québec et est accompagnée d'une résolution adoptée par le SCCCUM à ce sujet. La deuxième lettre présente une pétition, en pièce jointe, contre les coupures des accompagnateurs et coach vocaux de la Faculté de musique, remise à la doyenne de la Faculté de musique.

AU-0563-5 PÉRIODE D'INFORMATION AU-0563-5
AU-0563-5.1 Rapport du recteur AU-0563-5.1

Le recteur relate les faits saillants survenus depuis la dernière réunion de l'Assemblée en mentionnant d'abord sa participation, le 7 octobre, à l'annonce d'un don de 500 000 \$ de Bell Québec à l'Université de Montréal et de 500 000 \$ à l'Université McGill, pour soutenir des initiatives d'aide à la santé mentale des étudiants universitaires.

Le 9 octobre, il a prononcé le mot d'ouverture du Forum citoyen sur la santé mère-enfant, avec Fabrice Brunet, directeur général du CHU Sainte-Justine, et Jacques Ménard, président de BMO Groupe financier.

Le 10 octobre, le recteur a eu des rencontres avec les officiers des syndicats, de l'Association des cadres et professionnels et les représentants étudiants au sujet des compressions budgétaires. Des rencontres de suivi ont eu lieu le 29 octobre avec le SEUM 1244, le SEUM 1186 et la FAÉCUM.

Le même jour, il a prononcé l'allocution lors de l'inauguration du nouveau Centre de recherche en santé clinique et du nouveau siège social de Servier Canada, et de l'annonce de la création du fonds de recherche Tremblay-Servier de la Faculté de pharmacie.

Le 22 octobre, le recteur a prononcé une allocution dans le cadre du Gala de l'Ordre du mérite, remis à M. Morris Goodman, président du conseil de Pharmascience, et diplômé de la Faculté de pharmacie.

Le 23 octobre, il a eu une rencontre avec Rémi Quirion, scientifique en chef du Québec, et les trois directeurs scientifiques des Fonds de recherche du Québec, en compagnie de la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, Mme Geneviève Tanguay, et de M. Serge Brochu, vice-recteur adjoint à la recherche, sur les perspectives en matière de recherche.

Le même jour, le recteur a prononcé une allocution lors de la 11^e rencontre annuelle de la Société du patrimoine, en présence de l'honorable Louise Arbour. Les donateurs présents ont pu entendre les témoignages d'étudiants ayant été soutenus grâce aux bourses provenant des dons.

Le 24 octobre, le recteur a prononcé une allocution au CORIM dans le cadre d'un panel intitulé « La responsabilité sociale des universités », en compagnie de Suzanne Fortier, principale et vice-chancelière de l'Université McGill, et Robert Proulx, recteur de l'UQAM.

Le recteur mentionne ensuite sa participation, le 27 octobre, au déjeuner-conférence de la CCMM avec Jacques Turgeon, directeur général du Centre hospitalier de l'Université de Montréal, qui a témoigné des liens historiques entre le CHUM et l'Université de Montréal. Le recteur souligne l'excellente collaboration et la qualité des échanges qu'a la direction de l'UdeM avec la nouvelle direction du CHUM.

Le 1^{er} novembre avait lieu l'annonce du don de M. Robert Panet-Raymond aux Carabins. Après avoir offert 275 000 \$ en 2011, son 2^e don personnel de 475 000 \$ vient porter sa contribution à un montant historique de 750 000 \$. Le recteur souligne qu'il s'agit du plus gros don dédié au soutien du sport étudiant au Canada francophone.

Le 3 novembre, à Québec, le recteur a participé à la cérémonie de signature et d'annonce d'ententes scellant de nouveaux partenariats dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche, en présence de la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de la République française, Mme Najat Vallaud-Belkacem, et de M. Yves Bolduc, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science. Cet événement était suivi de la cérémonie de remise de l'insigne d'officier de l'Ordre national du Québec à M. Alain Fuchs, président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), et du dîner offert par le premier ministre du Québec à l'occasion de la visite officielle du président de la République française, M. François Hollande. Le recteur a profité de cette occasion pour transmettre, au gouvernement, l'opposition unanime de l'Assemblée universitaire face aux coupes supplémentaires à l'UdeM, selon le mandat que l'Assemblée lui a donné dans le cadre de la résolution adoptée lors de sa dernière séance (délibération AU 0561-8). Le recteur entend continuer à faire valoir cette position et invite les membres à faire de même.

Le 6 novembre, le recteur a présenté le mémoire de l'Université de Montréal dans le cadre de l'audition devant la Commission de la santé et des services sociaux qui tenait des consultations particulières sur le projet de loi no 10, *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales*. La position de la direction de l'Université, qui porte sur les liens de l'UdeM avec le réseau de la santé et des services sociaux, a été préparée avec la collaboration des doyens concernés. Le recteur était accompagné de la doyenne de la Faculté de médecine, Mme Hélène Boisjoly, du doyen de la FAS, M. Gérard Boismenu, et de deux vice-doyens, M. Pierre Bourgoin et Mme Michelle McKerral. Le recteur souligne que tous les partis politiques ont réservé un très bon accueil à la position de l'Université.

Le 8 novembre, l'équipe de football des Carabins a battu le Vert & Or de Sherbrooke avec la marque de 40-13, en demi-finale provinciale devant 3360 spectateurs au CEPsum. Les Bleus affronteront le Rouge et Or de l'Université Laval en finale de la Coupe Dunsmore du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) à Québec samedi prochain.

Le 9 novembre avait lieu l'événement Portes ouvertes qui a accueilli près de 7 000 personnes. Le recteur remercie les quelque 500 membres de la communauté universitaire qui y ont contribué. Il souligne qu'une journée Portes ouvertes aura également lieu au campus de Laval, le 16 novembre prochain.

Poursuivant au niveau des classements, le recteur mentionne que l'Université de Montréal se classe à la 96^e position du premier classement international des universités établi par l'hebdomadaire américain U.S. News and World Report, avec le soutien de l'agence canadienne Thomson Reuters InCites. Dans ce palmarès publié le 28 octobre, l'UdeM, qui occupe la 4^e place au pays, figure

également parmi les 100 premières universités dans plusieurs domaines : neurosciences (76^e), médecine clinique (77^e), biologie moléculaire et génétique (87^e), sciences sociales et santé publique (92^e), économie et administration (96^e) et psychiatrie et psychologie (98^e).

Le recteur porte ensuite à la connaissance de l'Assemblée les nominations suivantes :

Trois des quatorze nouvelles Chaires nationales en santé publique appliquée ont été créées à l'Université de Montréal et les professeurs nommés titulaires sont :

Yan Kestens, de l'ESPUM, titulaire de la Chaire en santé des populations et interventions urbaines;

Valéry Ridde, de l'ESPUM, titulaire de la Chaire REALISME: REcherches AppLIquées Interventionnelles en Santé Mondiale et Équité;

Damien Contandriopoulos, de la Faculté des sciences infirmières, titulaire de la Chaire sur l'application des connaissances, les politiques publiques et la santé publique appliquée.

L'UdeM récolte 9.6 M\$ pour le concours d'octobre 2013 des Chaires de recherche du Canada, répartis entre quatre chaires de niveau 1 et huit chaires de niveau 2.

Les sept nouveaux titulaires d'une chaire de niveau 2 sont :

Marc-Antoine Dilhac, professeur adjoint à la Faculté des arts et des sciences, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en éthique publique et théorie politique;

Andrés Finzi, professeur adjoint à la Faculté de médecine et chercheur au Centre de recherche du CHUM, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en entrée rétrovirale;

Julie Hlavacek-Larrondo, professeure adjointe à la Faculté des arts et des sciences, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en astrophysique observationnelle des trous noirs;

Sébastien Jacquemont, professeur agrégé à la Faculté de médecine et chercheur au centre de recherche du CHU-Ste Justine, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en génétique des troubles neurodéveloppementaux et des dérèglements du bilan énergétique associés;

Aarlene Khan, professeure adjointe à l'École d'optométrie, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en vision et action;

Oliver Sonnentag, professeur adjoint à la Faculté des arts et des sciences, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en biogéosciences atmosphériques en hautes latitudes;

Alexis Vallée-Belisle, professeur adjoint à la Faculté des arts et des sciences, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en bio-ingénierie et bionanotechnologie.

Le concours a également permis le renouvellement de 5 chaires soit :

Gilles Lavigne, professeur titulaire, doyen de la Faculté de médecine dentaire et chercheur au Centre de recherche de l'hôpital Sacré-Cœur, titulaire de la Chaire de recherche du Canada niveau 1 en douleur, sommeil et trauma;

Gregor Murray, professeur titulaire à la Faculté des arts et des sciences, titulaire de la Chaire de recherche du Canada niveau 1 sur la mondialisation et le travail;

Jennifer O'Loughlin, professeure titulaire à la ESPUM, titulaire de la Chaire de recherche du Canada niveau 1 sur les déterminants précoces de maladie chronique chez l'adulte;

Isabelle Peretz, professeure titulaire à la Faculté des arts et des sciences, titulaire de la Chaire de recherche du Canada niveau 1 en neurocognition de la musique;

Iosif Polterovich, professeur titulaire à la Faculté des arts et des sciences, titulaire de la Chaire de recherche du Canada niveau 2 en géométrie et théorie spectrale.

Dre Diane Francœur, professeure agrégée de clinique au Département d'obstétrique gynécologie et présidente de la Fédération des médecins spécialistes du Québec, vient d'être nommée, pour un mandat d'un an, à la présidence de la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada.

Le recteur termine son rapport en abordant le chapitre des honneurs. Il est fier de rapporter que plusieurs membres de la communauté universitaire ont été honorés au cours des dernières semaines.

Christina Cameron, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti à l'École d'architecture de la Faculté de l'aménagement, a reçu la médaille Gabrielle Léger décernée par Héritage Canada La Fiducie nationale.

Martin Perron, jeune docteur du Département d'histoire, a reçu le grand prix annuel de l'Association des amis de l'Université de Lyon.

Daniel Fortier, professeur agrégé au Département de géographie et directeur du laboratoire de géomorphologie et géotechnique des régions froides (Geocryolab), et **Isabelle de Grandpré**, agente de recherche, ont reçu le prix Roger J. Brown décerné par la Société canadienne de géotechnique.

Shalini Lal, chercheuse en services de santé mentale pour les jeunes et professeure adjointe à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine, a décroché la bourse NARSAD Young Investigator Grant, décernée par la fondation américaine Brain & Behaviour Research Foundation.

Sylvie Belleville, directrice du Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal (IUGM) et professeure titulaire au Département de psychologie, est récipiendaire du Prix professionnel de l'Ordre des psychologues du Québec.

L'Acfas a souligné, lors de son 70^e Gala, la contribution exceptionnelle de deux professeurs de notre communauté universitaire et a récompensé, lors de la Soirée de la relève en recherche, 15 étudiants-chercheurs :

André Gaudreault, professeur au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques, a reçu le Prix André-Laurendeau en sciences humaines;

Sylvain Martel, professeur de nanorobotique à Polytechnique Montréal, a pour sa part reçu le prix Jacques-Rousseau dans la catégorie Multidisciplinarité;

Maude Laliberté, étudiante au Département de médecine sociale et préventive, a reçu le Prix Acfas-Desjardins;

Simon Girard, titulaire d'un doctorat en biologie moléculaire, a été récompensé du Prix d'excellence de l'Association des doyens des études supérieures au Québec.

Guy Sauvageau et son équipe de l'IRIC sont nommés Personnalité de la semaine par *La Presse*, le 19 octobre.

Dr Jean-Pierre Pelletier, chef du Service de rhumatologie du CHUM, professeur titulaire de médecine, directeur et cofondateur de l'Unité de recherche en arthrose du Centre de recherche du CHUM (CRCHUM) et cotitulaire de la Chaire en arthrose, recevra la distinction honorifique Master de l'American College of Rheumatology lors de son congrès annuel qui se tiendra du 14 au 19 novembre.

La **Faculté de l'éducation permanente** (FEP) vient de remporter le prix LERN Best Website/Marketing pour la qualité de son site Internet. Cette reconnaissance internationale fait suite à la refonte complète du site web de la FEP, qui a été lancé en mai dernier.

Des membres de la communauté universitaire s'illustrent à travers les Prix du Québec, les plus hautes distinctions décernées par le gouvernement dans les domaines de la science et de la culture. Ainsi, **Marc Le Blanc**, professeur émérite à l'École de psychoéducation remporte le prix Léon-Gérin en Sciences humaines et sociales. Pour leur part, les professeurs à l'École Polytechnique de Montréal, **François Soumis et Ke Wu** reçoivent respectivement les prix Lionel-Boulet - Recherche industrielle et Marie-Victorin - Sciences naturelles et génie.

Pour souligner son don historique aux Carabins, **Robert Panet-Raymond** a été nommé Personnalité de la semaine par *La Presse*, le 9 novembre.

AU-0563-5.2

Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

AU-0563-5.2

M. Frédéric Kantorowski fait état des documents déposés en correspondance en provenance du SCCCUM. Le premier document concerne le dépôt d'une pétition contre la coupure des accompagnateurs et accompagnatrices et coach vocaux à la Faculté de musique. Il souligne que la pétition, signée par 1042 personnes, a été menée de concert avec la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec et l'Association des étudiants de la Faculté de musique de l'UdeM. Cette coupure a été annoncée cet été et prend effet cette session. Pour le SCCCUM, il s'agit d'une stratégie qui s'inscrit dans une volonté de nuire à la syndicalisation des accompagnateurs. Depuis le début de leur syndicalisation en 2003, la direction de la Faculté de musique a coupé petit à petit les heures jusqu'au terme de ce parcours, soit 4000 heures qui sont transférées aux étudiants qui devront dorénavant défrayer ces services nécessaires à leur formation. Une décision qu'il considère comme très inquiétante considérant les motifs derrière cette coupure, soit selon lui, le refus de la syndicalisation de cette catégorie d'employés, cela dans le contexte de certaines déclarations qui ont été faites dans le journal *La Presse* récemment concernant les conventions collectives et la syndicalisation des employés à l'UdeM. Il appelle tous les membres de la communauté à refuser la réalisation de tels scénarios, surtout au prétexte que les syndicats nuisent au développement de l'Université. Le deuxième document déposé en correspondance concerne une résolution adoptée par l'assemblée générale du SCCCUM qui dénonce les compressions et la politique d'austérité du gouvernement et appelle à une alliance de tous les groupes concernés de l'Université et à l'externe. La position prônée par le SCCCUM est à l'effet non pas de se demander comment administrer les compressions, mais plutôt de s'y opposer collectivement. Le SCCCUM considère que la position de l'UdeM à cet égard n'est pas légitime et nécessaire, qu'il s'agit d'une prise de position, que d'autres solutions existent et devraient être prises. Il termine en mentionnant que l'assemblée départementale du Département de sociologie, tenue le 15 octobre dernier, a adopté une résolution à l'unanimité en réaction à la politique adoptée par la FAS, dont il a été question lors de la précédente séance de l'Assemblée universitaire, qui vise spécifiquement les charges de cours. Cette résolution circule actuellement et sera probablement présentée dans d'autres assemblées départementales, il espère qu'elle fera l'objet d'une résolution unanime dans les autres départements de la FAS.

La doyenne de la Faculté des sciences infirmières, Mme Francine Girard, tient à préciser que M. Damien Contandriopoulos, cité par le recteur dans son rapport pour l'obtention d'une chaire de recherche, est un membre de la Faculté des sciences infirmières.

M. Najib Lairini informe que le 7 novembre dernier l'assemblée générale du Département de littératures et langues modernes a adopté une résolution similaire à celle du Département de sociologie pour dénoncer les coupures et surtout s'opposer à la stratégie qui consiste à ne pas opposer de refus aux coupes et à les reporter sur les offres de cours. Il mentionne que des actions de contestation à l'endroit du gouvernement sont envisagées pour le printemps prochain. Il invite les autres départements à faire de même.

AU-0563-6

PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-0563-6

Revenant sur la rencontre du recteur avec le scientifique en chef du Québec, M. Stéphane Molotchnikoff s'informe de ce qu'a dit M. Quirion sur l'avenir des Fonds de recherche du gouvernement du Québec.

Le recteur indique que M. Quirion a fait part de son inquiétude. La vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, Mme Geneviève Tanguay, ajoute qu'aucune décision définitive n'a encore été prise en ce qui concerne le financement des Fonds pour l'année prochaine. Il semblerait que les

Fonds auraient utilisé les engagements réservés pour les années futures pour répondre à la demande cette année. S'ils n'obtiennent pas de nouveaux financements, il y aura lieu de craindre pour les années à venir.

M. Molotchnikoff évoque la prise de position récente du recteur dans un article d'un journaliste de *La Presse* concernant la valeur des professeurs de l'Université, dans lequel il était rapporté que les historiens valent moins que des professeurs d'autres disciplines, en soulignant que le recteur était par la suite revenu sur ses paroles. Il demande au recteur s'il est favorable ou non à la différenciation salariale entre les différents groupes de professeurs, ou s'il considère que les professeurs sont tous égaux et que toutes les disciplines sont égales à l'UdeM. Il souhaite que le recteur corrige ses propos rapportés dans l'article.

Le recteur observe d'abord qu'il faut faire la nuance entre des propos et des citations de propos par les journalistes. En ce qui a trait aux conventions collectives, il précise que malgré les coupes, les conventions seront respectées et personne ne devrait s'inquiéter quel que soit son type d'emploi. En ce qui concerne la rémunération des professeurs, tous les professeurs membres du SGPUM bénéficient des mêmes dispositions, de même pour les professeurs membres de l'Association des médecins cliniciens enseignants de Montréal (AMCEM). Il rappelle que 40 % des professeurs ont des primes qui tiennent compte de leur contexte particulier et qu'aucune remise en question n'est envisagée, d'ailleurs il doute que le SGPUM souhaite modifier la convention collective à cet égard. Il précise que ce qu'il a dit est que la souplesse comporte des vertus, particulièrement dans la situation actuelle. Il constate qu'il existe déjà de la souplesse avec des primes qui tiennent compte de différents facteurs.

M. Molotchnikoff déclare que les professeurs forment une même famille qui a adopté comme modèle de fonctionnement que tous les professeurs de tous les secteurs et disciplines de l'Université contribuent au renouveau et à l'éclat de l'Université. Et par conséquent, même si les professeurs admettent un peu de souplesse, ils estiment qu'ils doivent être traités sur un pied d'égalité.

Le recteur dit être d'accord avec ce commentaire.

Dans la foulée de l'intervention précédente, M. Christian Nadeau invite le recteur à reconnaître que les déclarations qu'il a faites, même si elles ne sont pas reprises telles quelles dans l'article du journaliste de *La Presse*, sont des sources de déchirements internes importantes. Il considère que la réponse qu'il a donnée à son collègue et dans le cadre de l'article de *La Presse* demeure ambiguë et mérite d'être clarifiée. D'autre part, considérant que l'Université c'est l'ensemble des membres de la communauté, il faudrait sinon éviter des propos comme ceux rapportés, du moins choisir les interlocuteurs. Revenant à la réponse du recteur à M. Molotchnikoff, M. Nadeau dit y voir deux visions de l'Université : la souplesse et un principe hiérarchique qui suppose que certaines disciplines ou certains chercheurs méritent davantage que d'autres, alors que l'investissement au sein de l'institution et de ses instances est fait par tous, indépendamment de leur statut, et est très souvent encouragée par les organisations syndicales. Donc il trouve très étonnant de voir un tel discours critique à l'égard des organisations syndicales quand celles-ci font en sorte que la majorité des collègues, quelles que soient leur discipline et leur fonction au sein de l'université, prennent l'Université au sérieux.

Le recteur explique que son intervention auprès du journaliste Francis Vailles, de *La Presse*, découle d'un article précédent dans lequel ce journaliste faisait des affirmations qui lui paraissaient inacceptables. Les disciplines qui ont été mentionnées, économie et histoire, sont le choix du journaliste et non le sien. De même pour l'affirmation faite par le journaliste que le recteur était anti-syndicaliste, simplement sur la base d'un commentaire à l'effet que l'Université McGill n'a pas de syndicat, mais a plutôt une association professionnelle. Il dit regretter le résultat, mais il pense qu'en répondant au journaliste il a mieux défendu l'Université, malgré les faux pas. En ce qui a trait à la question présentée par M. Molotchnikoff, le recteur croit y avoir clairement répondu, ajoutant que l'Assemblée universitaire est justement un forum qui permet de mettre les choses au clair, et, par ailleurs, qu'il demeure disponible pour répondre aux membres de la communauté par courriel ou dans le cadre d'une rencontre. Il souligne que chaque fois que quelqu'un lui fait un procès d'intention, cela amplifie la perception cynique que peuvent avoir des gens à l'extérieur de l'Université qu'il y aurait besoin de rationaliser. Il appelle les membres de la communauté à débattre de ce sujet à l'interne.

En complément, Christian Nadeau dit avoir une bonne idée des attaques dont le recteur fait l'objet. Il estime qu'il a eu raison de répondre au journaliste et l'appuie. La question selon lui est de savoir quels sont les lieux qu'il faut investir et comment les investir. Il rappelle que pour sa part, il a toujours accepté de participer à un comité indépendamment des désaccords, tout comme nombre de membres de la communauté. À son avis, il importe de valoriser cela et le fait qu'il y a une forme de courage politique chez les

gens qui acceptent de faire ce type de travail, y compris au sein des organisations syndicales. Or le message qui est transmis par l'article de *La Presse*, malgré la déformation que peut faire le journaliste, est qu'il y a quelque chose qui grince dans l'engrenage, alors qu'en fait la vie syndicale au sein de l'Université est une partie constituante de l'engrenage qui fait en sorte que cette université est fonctionnelle, et, selon lui, cela doit être reconnu.

Le recteur dit ne pas remettre ce principe en question, mais plutôt que cela doit se faire dans la concertation, dans une approche positive et collégiale, et non en opposition. Dans la foulée du commentaire de M. Nadeau, il informe que le groupe de travail que l'Assemblée avait convenu de créer lors de sa dernière séance, à la suggestion de M. Samir Saul, a tenu une première rencontre avec quelques personnes qui s'y sont jointes, avec l'objectif d'investir l'opinion publique sous une variété d'angles, dans la perspective exprimée par M. Nadeau. Tel qu'il l'a mentionné dans sa déclaration annuelle, il pense que l'Université doit se faire connaître auprès de la société et faire valoir ce qu'elle fait. Ce groupe va examiner des façons de soutenir la communauté, les professeurs notamment, pour valoriser les actions et l'apport de l'Université à la société, tous domaines confondus.

Revenant sur l'allocution du recteur, M. Kantorowski observe que celui-ci a fait état de certaines données qui montrent que la recherche à l'UdeM se porte bien, mais constate qu'il y a eu peu d'information concernant l'enseignement. Il lui semble qu'il serait utile, dans le cadre d'une allocution annuelle notamment, de faire état de données semblables sur l'enseignement à l'UdeM. Il rappelle que les chargés de cours ont une préoccupation particulière à l'égard de l'augmentation de la taille des groupes-cours, annoncée déjà par une faculté comme moyen de faire face aux compressions. Il demande au recteur s'il y a des données sur l'enseignement à l'UdeM et quel diagnostic il fait de l'état de l'enseignement, notamment au premier cycle.

Le recteur mentionne que le nombre d'étudiants a progressé de 22 % en 10 ans et que la cote R est en hausse depuis 2005. Globalement l'enseignement se porte bien, mais ce volet pourrait être amélioré. De nouvelles opportunités se présentent avec les nouvelles technologies et les nouvelles façons d'enseigner. Enfin, il dit prendre note de la demande et fournira des données à ce sujet.

M. François Le Borgne s'informe à savoir si des directives ont été émises concernant les festivités de Noël dans l'actuel contexte de restrictions budgétaires.

Le recteur confirme qu'il n'y a pas de directives qui ont été données. Il rappelle que l'Université compte une centaine d'unités et que cette question est laissée au bon jugement des directions de ces unités.

M. Michel Coutu revient sur l'article paru dans *La Presse*, déclarant qu'il avait eu un effet dévastateur sur son département, notamment en raison des propos qui laissaient entendre qu'il y a beaucoup de rigidité dans le fonctionnement de l'UdeM à cause des syndicats et des conventions collectives et que la solution, c'est l'Université McGill. Il est heureux d'apprendre que finalement les propos sont issus du journaliste et ne reflètent pas la pensée de la direction de l'UdeM. À son avis, une réplique s'impose pour rétablir les faits. D'autre part, malgré les assurances données par le recteur au sujet du respect des conventions collectives, le SGPUM, qui est actuellement en négociation collective, reçoit des informations à la table de négociation...

Mme Boisvert soulève en appelle au règlement. Elle avise que les négociations avec le SGPUM ne doivent pas se transposer à l'Assemblée universitaire. Le fait que M. Coutu soit porte-parole syndical à la table de négociation ne l'autorise pas à mener des négociations dans le cadre de l'Assemblée, cela n'étant pas le rôle de cette instance.

En réponse à cette objection, M. Coutu, indique qu'il veut simplement dire qu'il n'est pas rassuré par l'affirmation du recteur selon laquelle les conventions seront intégralement respectées, étant donné que le syndicat se fait dire dans les négociations que la convention collective doit céder le pas...

Le président des délibérations intervient pour réitérer que l'Assemblée universitaire n'est pas le lieu pour négocier.

M. Coutu affirme qu'il ne négocie pas. Il demande en quoi il est interdit dans une assemblée universitaire qui est souveraine de rapporter un fait qui est d'intérêt général pour la communauté universitaire.

Le président des délibérations répond que ce sont deux forums différents.

M. Coutu réitère qu'il ne négocie pas, mais qu'il attire plutôt l'attention sur un point concernant la rigidité des conventions collectives.

Mme Boisvert intervient au motif que M. Coutu rapporte les propos des représentants patronaux qui ne sont pas présents pour répondre.

M. Coutu demande à pouvoir présenter son point rapidement.

Le président des délibérations signale que ce n'est pas une question de considération du temps, mais plutôt de ne pas discuter dans le cadre de l'Assemblée de questions qui font l'objet d'échanges dans un autre forum et qui a avantage à conserver en ce lieu ses discussions. Le fait de rapporter ces informations à l'Assemblée a pour effet d'informer l'ensemble de la communauté de questions qui ne la concernent pas.

M. Coutu estime au contraire que cette question concerne la communauté au plus haut point compte tenu de l'intervention du recteur que les conventions collectives seraient respectées intégralement.

Le président des délibérations voit une différence entre le fait de dire que les conventions collectives seront respectées, et d'autre part, discuter de la prochaine convention collective.

M. Coutu affirme simplement attirer l'attention sur un point qui est d'intérêt pour la communauté universitaire.

Le président des délibérations déclare les propos de M. Coutu hors d'ordre. Il pense que d'aborder ce sujet à l'Assemblée risque de mener, par glissements successifs, à faire une négociation publique. La discussion au sujet des négociations ne doit pas se faire dans un autre forum que celui dans lequel cette discussion doit avoir cours.

M. Coutu estime que l'on porte un jugement avant qu'il ait pu présenter son point de vue.

Le président des délibérations réitère que l'Assemblée n'est pas le bon forum.

M. Coutu en appelle de la décision du président.

Le président des délibérations expose sa position, à savoir que l'Assemblée universitaire n'est pas le bon forum pour discuter de ce qui a cours à la table de négociation, compte tenu de la juridiction de cette assemblée et du fait que les sujets qui sont discutés dans cette instance doivent interpeller l'ensemble des membres de la communauté universitaire. L'Assemblée est appelée à se prononcer pour savoir si elle appuie sa décision de considérer le propos hors d'ordre.

M. Coutu demande le vote secret.

Aucune opposition n'étant exprimée, l'Assemblée procède au vote secret et se prononce en faveur de l'interprétation du président des délibérations, à savoir que le propos de M. Coutu est hors d'ordre (47 voix en faveur, 28 contre, 2 abstentions).

Le président des délibérations avise que le temps prévu pour les points statutaires est écoulé.

M. Fallu propose une prolongation d'une durée de 15 minutes. La proposition est appuyée et adoptée à l'unanimité par l'Assemblée.

M. Coutu demande au recteur s'il ne voudrait pas intervenir auprès de *La Presse* pour demander un rectificatif, compte tenu de toutes les explications qu'il a données.

Le recteur répond que la publication d'une lettre ouverte est soumise à la décision du journal et qu'une entrevue laisse le choix au journaliste d'écrire ce qu'il veut. Il a donc choisi, dans les jours qui ont suivi, d'écrire des billets sur son blogue dans lesquels il a pris position et qui reflètent exactement sa pensée. Son lectorat compte plusieurs milliers de personnes. Ainsi, conformément au mandat reçu de l'Assemblée universitaire, il a décidé d'utiliser les moyens qui lui semblent les plus efficaces pour défendre les intérêts de la communauté. Il n'entend pas demander au journaliste une autre discussion sur ce sujet.

En complémentaire, M. Coutu observe, en tout respect, que le lectorat de *La Presse* est énorme et beaucoup plus large que le blogue personnel du recteur. Il estime que l'article mériterait une réponse.

Le recteur répond que c'est son opinion.

M. Carl Bouchard revient sur l'article de M. Vailles et sur l'opportunité de donner une réponse à *La Presse*. En tant qu'historien et professeur au Département d'histoire, il considère que la parole du recteur est très importante et étant donné que ses propos sont cités dans *La Presse* en utilisant des guillemets, il estime qu'il est de sa responsabilité de répondre et d'indiquer publiquement qu'il a été mal cité. Il mentionne que le propos du recteur rapporté dans l'article, à l'effet qu'il est dommage de devoir payer un professeur d'histoire comme un professeur d'informatique, a eu un effet catastrophique dans son département. Il apprécie que le recteur ait répondu dans son carnet, cependant en tant qu'historien, mais aussi pour les gens des sciences humaines qui ont constamment à faire valoir leur utilité à la société, il croit qu'il est nécessaire qu'une réponse soit donnée à *La Presse*. Il estime qu'il est de la responsabilité du recteur de défendre toutes les disciplines et surtout de mettre en valeur les disciplines qui ont de la difficulté à se faire valoir à l'égard de l'opinion publique. *La Presse* comptant une centaine de milliers de lecteurs, c'est une tribune extrêmement importante, M. Bouchard croit qu'il serait avisé que le recteur écrive à M. Vailles pour dire qu'il a été mal cité et qu'il trouve important de changer ses propos.

Le recteur précise que c'est le troisième article que le journaliste écrivait sur le même sujet et il doute qu'il veuille continuer. Il estime qu'il lui revient de choisir les moyens de neutraliser les perceptions négatives. Il assure M. Bouchard qu'il reçoit parfaitement son commentaire sur la défense des sciences humaines comme de tous les secteurs. Il précise qu'à plusieurs reprises dans divers forums et de diverses façons il a fait valoir les sciences humaines, mais reconnaît que ce ne fut pas le cas dans le cadre de cet article et s'en désolé. Il invite les membres de la communauté à travailler avec lui pour changer cette opinion que les gens peuvent avoir des sciences humaines.

Revenant sur l'épisode médiatique, M. Samir Saul reconnaît que l'on s'expose à ce genre de risque lorsqu'on parle à des journalistes. Parfois, sans malveillance, les propos sont mal rapportés alors il faut voir à ce qu'il n'y ait pas de confusion, mais malheureusement parfois le journaliste fait à sa façon. Il comprend le risque qui est pris par les dirigeants qui prennent la parole au nom de l'Université. Il évoque la conjoncture actuelle où il y a à la fois des compressions très sévères et inquiétantes pour tous et des négociations syndicales, et les deux ont tendance parfois à interférer. À son avis, c'est ce qui s'est produit dans cette entrevue. Sans que cela ait été intentionnel, il y a eu une sorte de négociation publique. Il rappelle que les officiers de l'Université sont à la fois les représentants de l'Université et les employeurs de la communauté universitaire, et qu'il doit y avoir un mur séparant les deux fonctions lorsque la parole est prise en public. Les différends à l'interne existent, patrons et syndicats ont des intérêts divergents. Cependant, à son avis, les différends internes concernant le fonctionnement de l'Université doivent rester internes. Le message à l'externe ne peut être qu'un message d'unité et de volonté de défendre l'institution dans l'intérêt de tous. La conjoncture est très délicate pour les universités et peut déraiser facilement comme le démontrent les discussions aujourd'hui.

Le recteur se dit d'accord avec la philosophie mentionnée par M. Saul à la nuance qu'il croit que l'on devrait viser à être copains sans copinage. À son avis, l'idée d'une nécessaire mise en opposition des parties relève d'un syndicalisme révolu. Il évoque son expérience à cet égard en tant que secrétaire et président de l'Association des radiologistes pendant 17 ans, et croit qu'il est possible que les deux parties puissent parvenir à une entente mutuellement satisfaisante.

M. Adrian Burke se dit étonné de la présence de plusieurs agents de sécurité dans la salle et demande s'il y a une menace. Évoquant les propos du recteur concernant la nécessité de créer un climat positif et collégial, il considère que leur présence n'est pas un très bon message sur l'ouverture de

l'Université. Il pense d'autre part que des économies pourraient être faites à cet égard dans le contexte budgétaire actuel.

Le recteur dit ne pas avoir senti de menace particulière. L'Université compte sur 17 agents de sécurité pour couvrir l'ensemble de l'Université, il ne lui semble pas que cela représente des dépenses exagérées.

AU-0563-7

DURÉE DES MANDATS DES OFFICIERS FACULTAIRES
– MODIFICATION DE L'ARTICLE 28.05 DES STATUTS
2014-A0021-0563^e-068 amendé

AU-0563-7

À l'invitation du président des délibérations, le doyen de la Faculté de médecine dentaire, M. Gilles Lavigne, présente le point inscrit en rubrique. Les membres ont reçu l'état de question et la proposition de modification de l'article 28.05 des statuts relatif à la durée des mandats des officiers facultaires (document 2014-A0021-0563^e-068 amendé).

La proposition est à l'effet de faire passer la durée du mandat de quatre ans à cinq ans. Le point a fait l'objet de discussions avec son équipe de direction, la table des doyens et les directeurs de services. Se référant à son expérience de doyen, M. Lavigne expose les étapes du mandat d'un doyen. Ainsi, la première année sert à faire l'état des lieux et à consolider les relations avec les professeurs et les étudiants de la faculté. Les années 2 et 3 sont consacrées au développement des programmes, au déploiement des projets et au recrutement des jeunes professeurs, c'est aussi une période critique où l'on commence à développer des liens avec des donateurs. Enfin, l'année 4, celle du renouvellement, rend difficile de consolider ce qui est en cours, d'où la proposition d'ajouter une année au mandat pour permettre de consolider ce qui a été développé en concertation avec les professeurs et le personnel de la faculté. M. Lavigne se dit pour sa part à l'aise avec la première phrase de la proposition énoncée à la page 2 du document 2014-A0021-0563^e-068 amendé, qui se lit : « Arrimer les mandats des officiers facultaires sur ceux des officiers de l'Université, soit cinq ans, en conservant la procédure en place au moment du premier renouvellement. » La proposition est appuyée.

Le secrétaire général adjoint, M. Carrier, précise que la modification proposée des statuts se fait conformément à l'article 35 de la Charte qui prévoit qu'une telle modification soit soumise à l'approbation de l'Assemblée universitaire pour ensuite être soumise au Conseil de l'Université pour adoption finale.

M. Molotchnikoff observe que le doyen Lavigne a fait état des avantages d'avoir un mandat plus long, il désire savoir quels en seraient les désavantages. Il dit avoir constaté que lorsque ces collègues s'absentaient de leurs fonctions de professeur et de chercheur, ceux-ci perdaient le lien avec la recherche et qu'au bout de 8 ans c'était presque un désastre sur ce plan. À son avis, prolonger les mandats d'un an pour un total de 10 ans mène au déclin de la première mission d'un professeur qui est la recherche et l'enseignement.

M. Lavigne dit que personnellement s'il avait eu à faire un premier mandat de cinq ans, il n'aurait pas fait un deuxième mandat. Il se dit en accord avec le commentaire de M. Molotchnikoff sur la difficulté de maintenir les activités de recherche. Dans son cas plusieurs facteurs — la taille de la Faculté de médecine dentaire, l'appui de son équipe de direction, notamment — ont permis qu'il parvienne à maintenir des activités de recherche, mais avec certaines pertes de fonds de recherche et d'étudiants. Pour sa part, il aurait été à l'aise avec une proposition qui permette que la durée du deuxième mandat puisse être variable, entre deux et cinq ans.

M. Éric Troncy s'interroge à propos de l'avantage financier de 1 M\$ dont il est fait état dans le document présentant la proposition. Il observe que l'augmentation de 20 % de la durée du mandat aura une répercussion sur le paiement de la retraite de ces cadres, donc des conséquences financières à long terme sont à prévoir selon lui.

Le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, rappelle que les règlements de l'Université prévoient que les officiers facultaires peuvent bénéficier d'une année de ressourcement, avec plein salaire, au terme de leur mandat. Le fait de retarder à cinq ans ce droit procure une économie. En ce qui concerne le régime de retraite, qui est établi sur la moyenne du salaire sur cinq ans, l'écart

créé par l'augmentation de la durée du mandat a peu d'impact. Il précise que cette mesure s'applique seulement aux officiers facultaires, soit les doyens et vice-doyens. Il explique en outre que les sommes à cet égard n'ont pas d'impact sur le régime de retraite, elles sont couvertes par le régime surcomplémentaire de retraite qui est un avantage social institutionnel.

M. Philippe Gauthier désire savoir si un congé sabbatique et l'année de ressourcement au terme de 10 ans peuvent être cumulés.

La vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Anne-Marie Boisvert, explique qu'une politique de l'Université prévoit qu'un professeur officier facultaire ne peut pas cumuler du temps à la fois pour un congé sabbatique et un congé de ressourcement. Dans le cas où une personne aurait abandonné son droit à une année sabbatique au moment d'une nomination, elle ne peut jumeler ces deux congés, et l'année sabbatique est réduite de six mois.

Le recteur confirme qu'on ne peut pas cumuler les deux congés, au terme de 10 ans la personne n'a droit qu'à une année de ressourcement.

M. Saul observe que la proposition vise d'une part à donner au doyen du temps pour réaliser son programme, par contre de passer de 8 ans à 10 ans dans une fonction de doyen, revient, à son avis, à faire en sorte que ceux-ci seront à la veille de la retraite, parce que le retour à la vie professorale après 10 ans est presque impossible, et cela ne lui apparaît pas souhaitable. Il demande si l'on ne pourrait pas essayer de combiner les deux, soit un mandat de 5 ans qui donnerait le temps au doyen de réaliser son programme, et un renouvellement, s'il le souhaite, de 3 ans, de sorte que l'on reste dans les 8 ans, ce qui laisse une petite marge pour ceux qui désirent retourner à la vie professorale. Il demande au proposeur si cette suggestion lui conviendrait.

M. Lavigne réitère que personnellement il serait favorable à ce que la durée du deuxième mandat puisse varier entre 3 et 5 ans, laissée à la discrétion du Comité de renouvellement.

M. Saul propose alors un amendement à la proposition, soit un premier mandat de 5 ans et un renouvellement, si souhaité, avec une procédure courte, de 3 ans. La proposition est appuyée.

M. Gérard Boismenu considère qu'un premier mandat de 4 ans s'insère bien dans le cheminement de carrière, par contre le choix d'un deuxième mandat à plus de conséquences à ce niveau, notamment sur le plan de la recherche. Toutefois, il estime que cette décision en regard d'un renouvellement relève des choix de carrière des personnes. Il observe par ailleurs que la durée moyenne des mandats des doyens est plutôt courte, soit à peine un peu plus de 4 ans, et rappelle qu'à la FAS aucun doyen n'a complété son deuxième mandat depuis Robert Lacroix. Il est d'avis que l'on doit laisser l'option d'un deuxième mandat de 5 ans ouverte, au choix des candidats.

En écho au commentaire de M. Boismenu, le recteur plaide pour la souplesse qu'offre la proposition d'un premier mandat 5 ans suivi d'un renouvellement de mandat 5 ans ouvert, notamment dans l'hypothèse où un doyen voudrait dans son deuxième mandat recruter de nouveaux acteurs ou encore combler des départs. Il importe de préparer la relève des vice-doyens, pour ce faire il faut donner des conditions qui font que le professeur qui accepte d'être vice-doyen voit qu'il y a une longévité du mandat, il doute que beaucoup de professeurs accepteraient de sacrifier leur carrière pour une période de 2 ans par exemple. Il se dit d'accord avec les commentaires précédents sur le fait qu'il est plus difficile de retourner à la vie professorale après 10 ans, mais il considère que les situations varient selon l'âge de la personne et son profil de carrière.

M. François Schiettekatte pense que 10 ans c'est trop long pour la carrière professorale, d'autre part il y voit des risques de monopoliser un peu le pouvoir. Il appuie l'amendement dans le sens où pour le fonctionnement de l'Université il lui semble que 8 ans avec la même personne suffisent et permet de favoriser un certain renouvellement.

M. Molotchnikoff remarque que Robert Lacroix est devenu recteur et que plusieurs doyens sont devenus par la suite vice-recteur ou vice-rectrice. Il dit appuyer l'amendement parce qu'il est sensible à un renouvellement des têtes dirigeantes. Il se dit en accord avec le commentaire du doyen Lavigne quant à un premier mandat de 5 ans et un deuxième mandat de 3 ans pour permettre au doyen de consolider son programme, sans que cela n'ait d'impact négatif sur la relève des vice-doyens. À son avis, cela permettrait une dynamique beaucoup plus active et propice pour l'université.

Le recteur précise que le renouvellement ne se fait pas de façon automatique. Après 5 ans, la direction porte un jugement sur la pertinence de renouveler le mandat d'un doyen, jugement qui est alimenté par les commentaires de la communauté de la faculté concernée.

M. Coutu se prononce en faveur de l'amendement. À son avis, permettre un premier mandat de 5 ans et un deuxième de 3 ans maximum lui semble faire preuve de souplesse, et être un compromis qui devrait répondre aux attentes, non seulement pour la protection de la carrière des professeurs, mais aussi, dans le respect du principe de collégialité universitaire, pour assurer un roulement de la direction. Une limitation de la périodicité à 8 ans lui apparaît raisonnable de ce point de vue.

M. Sébastien Sauvé se dit sensible au commentaire relatif au fait qu'un renouvellement limité à 3 ans peut ne pas être attractif pour un doyen ou pour recruter un vice-doyen. Et cela pourrait être un fardeau pour l'équipe en place. Pour cette raison notamment, il dit ne pas être en faveur de l'amendement.

Le recteur fait valoir le cas du doyen Jean-Claude Breton qui ne fera pas 4 ans pour son deuxième mandat, mais bien 2 ans, selon ce qui avait été convenu avec M. Breton dès le début de son mandat. À son avis, cet exemple démontre que la souplesse favorise des situations variées adaptées à la réalité d'une faculté et à la carrière d'un doyen. Il insiste sur l'importance de la souplesse pour favoriser le renouvellement de la relève. Il craint que de limiter d'emblée le deuxième mandat à 3 ans ait pour effet de limiter les candidatures.

Le doyen Jean-Claude Breton suggère l'ajout du mot « maximum » 5 ans pour le deuxième mandat de manière à indiquer une durée maximum qui laisse la possibilité de réduire le terme si souhaité. Il se dit en accord avec M. Boismenu sur l'idée de laisser les candidats décider de leur choix de carrière. Par ailleurs, les facultés ne se font pas imposer un doyen en deuxième mandat, les gens sont consultés et ont le droit de refuser, le renouvellement n'est pas automatique.

Le recteur se dit d'accord avec la suggestion du doyen Breton pour préciser que le deuxième mandat serait d'au plus 5 ans. Cela permettrait à la direction de l'Université de proposer au candidat un mandat 4 ans ou 3 ans, par exemple, en réponse aux commentaires qui pourraient venir de l'unité.

Le président des délibérations avise que la suggestion va dans un sens différent de l'amendement, et qu'il faut d'abord disposer de l'amendement avant de traiter de cette proposition.

Le doyen de la FEP, M. Christian Blanchette, mentionne que dans la plupart des universités du U15 à l'extérieur du Québec, la durée des mandats des doyens est de 5 ans et d'un renouvellement de 5 ans. Il se dit d'accord avec le doyen Boismenu pour ce qui est de laisser le choix au candidat, ceux qui font le choix de s'engager dans cette fonction le font en réfléchissant bien à la suite de leur carrière. S'enlever la possibilité d'offrir deux mandats de 5 ans comme potentiel de carrière dans ce genre de fonctions rendrait l'Université moins attrayante pour des candidats. Dans la perspective de pouvoir attirer les meilleurs candidats qui pourraient venir autant de l'extérieur que de l'intérieur, il se dit en faveur de deux mandats de 5 ans avec la possibilité que le deuxième mandat soit plus court, le cas échéant, afin de donner cette latitude à l'Université.

M. Saul se dit sensible aux arguments présentés par le recteur et les doyens, mais pense qu'il y a au-delà des règles, de la carrière, une culture à établir à l'Université que cette fonction doit favoriser un changement de manière à ce que le renouvellement se fasse. Limiter le mandat à 3 ans serait une façon d'indiquer que la fonction d'officier universitaire est une fonction temporaire pour un professeur. Il doute que les comités de renouvellement se prononceraient pour limiter la durée d'un mandat à 3 ans, par exemple, il pense plutôt qu'ils vont se prononcer pour ou contre un renouvellement. Il se dit en faveur d'un renouvellement de 3 ans, et non pas 5 ans maximum qui risquerait de mener finalement à des mandats de 10 ans. Huit ans lui semblent amplement suffisants, et même trop dans certains cas.

M. Philippe Gauthier s'informe à savoir si le renouvellement se fera par une procédure courte ou longue. D'autre part, au-delà des risques assumés par le candidat en regard de sa carrière, il soulève les risques pour l'institution d'avoir des gens dans ce type de fonction sur une trop longue période. Enfin, il estime que plusieurs candidats au poste de doyen pourraient être davantage rebutés par un mandat de 5 ans que par un mandat de 4 ans.

Le président des délibérations signale à M. Gauthier que son intervention déborde de la discussion en cours sur la proposition d'amendement.

Le recteur demande le vote sur l'amendement.

M. Fallu soulève un point d'ordre, il invoque le fait qu'une personne qui s'est exprimée sur la proposition ne peut demander le vote. Par ailleurs, il invoque le respect de la règle 36 du règlement voulant que l'orateur ne doive s'adresser qu'au président et n'intervienne qu'une seule fois sur une question.

Le président des délibérations convient de la remarque.

L'Assemblée consent à procéder au vote et rejette la proposition d'amendement à la majorité des voix (39 voix contre, 28 pour et 8 abstentions). L'Assemblée revient alors à la proposition principale.

En écho aux commentaires, le recteur se demande si l'on ne devrait pas modifier les termes de la proposition [page 2 du document 2014-A0021-0563^e-068 amendé] qui se lisent « n'excédant pas 5 ans » par « pouvant aller jusqu'à 5 ans ». Quelques commentaires sont émis par l'Assemblée à la suite desquels le recteur suggère plutôt « pour un maximum de 5 ans ». Le proposeur, M. Lavigne, se dit d'accord pour intégrer cet amendement à la proposition. La proposition est appuyée.

En réponse à M. Troncy, il est confirmé que l'amendement concerne les nouvelles nominations et ne toucherait pas les doyens déjà nommés.

M. Boismenu fait part des contraintes et des limites de la procédure de renouvellement, notamment quant à la capacité à dégager un consensus qui soit toujours clair. Selon son expérience, contrairement à ce que laissait entendre une intervention précédente, il affirme que la procédure de renouvellement ne mène pas à une reconduite systématique des mandats. Il arrive même parfois que des candidats demandent la procédure longue pour s'assurer d'avoir un appui très clair, le cas échéant.

M. Gauthier se dit mal à l'aise avec l'impression que lui donne la proposition que ces mandats sont complexes et que les doyens nouvellement nommés arrivent en poste avec leur propre projet. À son avis, il est faux de penser que ceux-ci se retrouvent devant une table rase et il s'explique mal dans ce contexte que cela puisse prendre autant de temps pour mettre en place des projets.

En réponse à M. Gauthier, M. Lavigne réitère les étapes de chacune des années du premier mandat d'un doyen dont il a fait état dans sa présentation, à la lumière de son expérience personnelle. Il souligne que les projets sont développés en équipe, et non sur la base d'un agenda personnel.

M. Gauthier demande des clarifications à M. Filteau concernant les cotisations en lien avec le régime de retraite.

M. Filteau explique l'application de la Loi de l'impôt relativement aux régimes de retraite. Les officiers facultaires cotisent au régime de retraite jusqu'à la limite fiscale permise par la Loi. Il assure qu'il n'y a pas d'impact sur le régime de retraite, de sorte que ce ne sont pas les autres employés de l'Université qui paient pour la portion supplémentaire.

M. Nadeau observe qu'un principe d'efficacité et un principe de légitimité sont évoqués pour justifier un mandat plus long. À son avis, un autre principe, celui de prudence, gouverne les deux. Pour cette raison, il votera contre la proposition parce qu'il lui semble que pour des raisons prudentielles les mandats courts sont plus sécuritaires à la fois pour des questions d'efficacité et de légitimité.

Malgré les intentions et les assurances données par le recteur et les arguments exprimés au moment de l'adoption de cette modification, M. Schiettekatte observe que l'on ne peut prédire l'interprétation qui sera faite à propos de cette modification de l'article 28.05 dans les années futures, sauf ce qui est écrit dans les statuts. À ses yeux, 10 ans pour deux mandats de doyen restent beaucoup trop longs, pour cette raison il annonce qu'il votera contre la proposition.

Le recteur réitère qu'il ne s'agit pas d'un renouvellement automatique qui conduit à deux mandats de 10 ans. Il y a une procédure de renouvellement et une évaluation qui est faite. Et c'est ce qui existe ailleurs dans les grandes universités.

M. Troncy fait valoir que l'allongement des deux mandats pour un total de 10 ans, ferait en sorte que ces personnes percevraient un plus haut salaire durant les dernières années, alors que les cotisations au régime de retraite ne seraient pas assumées tout au long de la carrière. Estimant qu'il y a un manque de prudence en regard de la répercussion financière, il annonce qu'il votera contre la proposition.

M. Sébastien Sauvé demande le vote. L'Assemblée consent à procéder au vote et adopte la proposition à la majorité des voix (43 voix en faveur, 24 contre et 6 abstentions). Ce qui met fin à l'étude de ce point.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université de modifier l'article 28.05 des statuts relatif à la durée des mandats des officiers facultaires, de manière à ce que la durée du premier mandat soit de cinq ans et que le deuxième mandat, le cas échéant, soit d'un maximum de cinq ans, conformément à l'amendement apporté en séance.

AU-0563-8

ÉTATS FINANCIERS 2013-2014

AU-0563-8

2014-A0021-0563^e-065, 2014-A0021-0563^e-066 amendé

2014-A0021-0563^e-067 amendé, 2014-A0021-0563^e-072

2014-A0021-0563^e-073

Vu l'heure tardive et le temps requis pour traiter ce point, M. Éric Filteau propose de le reporter à la prochaine séance. La proposition est appuyée. Personne ne s'y opposant, l'Assemblée reporte ce point à la séance du 8 décembre prochain.

AU-0563-9

MISE À JOUR BUDGÉTAIRE (SUITE)

AU-0563-9

2014-A0021-0563^e-069

Le président des délibérations invite le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, à présenter le point inscrit en rubrique. En premier lieu, M. Éric Filteau présente une mise à jour de la situation budgétaire. Les réalisations estimées de la fin de septembre transmises par les unités font état d'une hausse de clientèle plus élevée que celle projetée dans les prévisions budgétaires, procurant un apport net de l'ordre de 5 M\$. Bien que cette croissance procure une petite marge additionnelle, elle se traduit aussi par un impact sur les coûts. Des sommes seront versées aux facultés concernées pour les aider à soutenir les nouvelles clientèles. Il rappelle cependant qu'une baisse des clientèles est prévue dans les années à venir et donc qu'il ne faut pas compter sur les nouvelles clientèles pour régler nos problèmes financiers. Et d'autre part il est à prévoir que les règles de financement reliées aux clientèles, basées entre autres sur la grille CLARDER, seront remises en question dans le rapport attendu du chantier sur la politique de financement des universités.

À l'aide d'une présentation électronique (document 2014-A0021-0563^e-069), M. Éric Filteau présente ensuite un plan de mitigation des enjeux budgétaires, transmis aux membres préalablement à la séance. Trois groupes de travail portant respectivement sur la recherche, les études et l'administration, chacun sous la responsabilité de la vice-rectrice ou vice-recteur associé, seront formés et chargés de procéder à une analyse approfondie de leur secteur et de trouver des solutions aux difficultés financières. En complément, Mme Louise Béliveau, vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, et Mme Geneviève Tanguay, vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, exposent quelques exemples de pistes d'optimisation qui seront traitées par le groupe de travail sous leur responsabilité.

Mme Christina Zarowsky désire savoir comment on compte s'assurer que l'enjeu immédiat de la mitigation budgétaire ne soit pas confondu avec le maintien de la qualité des activités et le développement de la mission de l'Université aujourd'hui, mais surtout dans le futur. Donc, comment trouver l'équilibre entre l'immédiat, le stratégique et le visionnaire.

M. Filteau affirme que la mission première de l'Université doit être préservée, mais reconnaît qu'il y a un équilibre délicat à trouver dans le contexte de fortes pressions financières; il rappelle que près de 80 % du budget de l'institution sont affectés à la masse salariale. La situation est difficile, il faut revoir les façons de faire et éventuellement les modèles. Des questions fondamentales devront être posées et des mesures d'ordre structurel devront être envisagées. À court terme la bonne nouvelle est que la hausse de clientèles va aider un peu, mais il ne faut pas compter sur cet élément à long terme, rappelle-t-il.

M. Molotchnikoff convient qu'il faut faire des économies, cependant, évoquant des d'expériences passées, il se dit inquiet que cette révision des processus se fasse sur le dos des professeurs. Il donne en exemple la gestion des notes d'examens autrefois assurée par le personnel de soutien, qui est aujourd'hui à la charge des professeurs, et qui représente une charge énorme de travail clérical pour les professeurs, surtout dans le cas de classe d'une centaine d'étudiants. De même pour la recherche, évoquant Synchro, certains comités et l'ajout de certains frais, par exemple des frais d'hôtellerie pour les animaux de laboratoire, il dit craindre que le processus devienne plus complexe. Il demande si l'on peut assurer que cette rationalisation ne se fera pas sur le dos des professeurs.

Mme Louise Béliveau assure que là n'est pas l'objectif. L'objectif est de revoir les façons de faire de manière à permettre une utilisation optimale des ressources, notamment du temps des professeurs. Par exemple, la gestion des stages par les professeurs, mentionnée dans sa présentation, sera revue pour évaluer s'il s'agit de la meilleure utilisation de leur temps. En ce qui a trait au commentaire sur la gestion académique avec Synchro, elle reconnaît que Synchro a entraîné certaines difficultés dans un premier temps, par contre il a aussi déjà permis de réaliser des économies, par exemple par le registrariat, alors qu'on en est qu'au tout début de l'utilisation de cet outil.

M. Molotchnikoff convient qu'il faut revoir nos façons de procéder, mais réitère qu'il ne faut pas que cela se fasse au détriment de la mission première qui est d'enseigner et de faire de la recherche.

Le président des délibérations constate qu'il est près de 17 h et que cinq personnes demandent la parole. Après vérification auprès de celles-ci et après consultation auprès de l'Assemblée, vu l'heure tardive, il est proposé de poursuivre la discussion sur ce point à la séance intensive du 8 décembre prochain. L'Assemblée accepte à l'unanimité cette proposition.

AU-0563-10	<u>PROCHAINE SÉANCE</u>	AU-0563-10
9 h 30.	La prochaine séance est une séance intensive qui aura lieu le lundi 8 décembre 2014, à	

AU-0563-11	<u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>	AU-0563-11
	Sur résolution, la séance est levée à 17 h.	

Adopté tel que modifié le 8 décembre 2014 – Délibération AU-0564-2.2

Le président

Le secrétaire

Guy Breton

Simon Carrier